

**LES MATELLES****PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2019**

* * *

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 10 avril, à 19 heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa séance, sous la Présidence de : Monsieur le Maire Alain BARBE ;

Etaient présents ; Monsieur Alain BARBE, le Maire ;
Mesdames Dominique SÉEBOLD, Véronique DULAC, messieurs Guy BRETON, Vincent CALMETTES ; Adjoints au Maire.

Mesdames Corinne CABANE, Dominique STEWART, messieurs Pierre ADER, Bertrand BONNARD, Cédric GARNIER, Gautier SIFANTUS ; Conseillers Municipaux

Absents excusés : M Christian AMAT, M Olivier HIRN, Mme Anne DELTOUR, Mme Corinne PREVOSTEL, Mme Véronique NORHOLM, Mme Cécile PEYRAGROSSE

Procuration : Mme Véronique NORHOLM pour Véronique DULAC
Mme Anne DELTOUR pour Dominique SÉEBOLD
M Christian AMAT pour Alain BARBE

Secrétaire de séance : Mme Véronique DULAC

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BARBE le Maire.
Après signature des présents, les excusés sont annoncés.

SECRETAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal :

Mme Véronique DULAC, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour est ainsi présenté :

* * *

Décision du Maire

Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Libellé	Date	Fournisseur	Objet	Montant
Devis	04-03-2019	ABIS INFORMATIQUE	Renouvellement du serveur informatique	7 368 €

Ordre du jour :

Conseil Municipal du mercredi 10 avril 2019

N°1	Approbation du Compte rendu du 19 décembre
N°2	Approbation du Compte rendu du 20 février
N°3	Approbation du Compte rendu du 27 mars
N°4	Approbation du compte de gestion 2018 Budget annexe
N°5	Approbation du compte administratif budget annexe 2018
N°6	Affectation des résultats 2018 Budget annexe au BP Commune 2019
N°7	Affectation des résultats BP 2018 au BP Commune 2019
N°8	Vote des subventions aux associations
N°9	Vote des taux d'imposition 2019
N°10	Création poste policier municipal
N°11	Mise à jour du tableau des effectifs
N°12	Vote du budget principal 2019

DECISION DU MAIRE N° 3 : Signature du devis de la société ABIS INFORMATIQUE

Afin d'éviter le risque d'une panne, bloquant le fonctionnement des services administratifs de la commune, compte tenu de l'ancienneté du serveur actuel. (Appareil dont la durée de vie est d'environ 4 ans, celui de la mairie a été installé en 2015). Il est donc nécessaire de changer le serveur informatique

Monsieur le maire par application de l'Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales a décidé de signer le devis concernant le renouvellement du serveur informatique de la mairie, pour un montant 7 368, 00 €

Résultat du vote : l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du Compte rendu du 19 décembre 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil, le compte rendu du 19 décembre 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.

Approbation du Compte rendu du 20 février 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil, le compte rendu du 20 février 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.

Approbation du Compte rendu du 27 mars 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil, le compte rendu du 27 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.

Délibération N°2019- 04-10-1- Approbation du compte de gestion 2018- Budget annexe

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Budget annexe

Résultat du vote : à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2019- 04-10-2- Approbation du compte administratif 2018- Budget annexe

Le 1er adjoint aux finances présente le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe, il explicite les détails du compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Les conseillers examinent le Compte Administratif du Budget annexe 2018, qui est présenté.

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune. **Le Maire ne prendra pas part au vote, ainsi que pour son mandant.**

Vu le rapport de présentation du compte administratif du Budget annexe 2018.

Les conseillers municipaux se sont prononcés et ont voté

Résultat du vote : l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2019- 04-10-3- Affectation de résultats 2018 budget annexe -sur Budget Commune 2019-

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle la clôture du budget annexe par une délibération du 19 décembre 2018 et indique la nécessité de reporter les résultats sur le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'affectation des résultats de clôture 2018, reportés au Budget Principal 2019 comme suit :

- 33 389,56 € - l'excédent fonctionnement reporté en dépenses (article 002 du BP 2019).
- 89 299,23 € - l'excédent d'investissement (article 001 du BP 2019).

Résultat du vote : l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2019- 04-10-4-Affectation de résultats 2018 du Budget Commune 2019-

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le conseil municipal Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'affectation des résultats de clôture 2018, reportés au Budget Principal 2019 comme suit :

- 98 101, 05 € - l'excédent fonctionnement reporté en dépenses (article 002 du BP 2019).

- 100 000,00 € l'excédent d'investissement (article 001 du BP 2019).

Résultat du vote : l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2019- 04-10-5- Subventions attribuées aux associations

De par la loi, la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant, ou sur sa délégation, de la commission permanente (article L. 4221-1 et L. 4221-5 du CGCT).

BUDGET COMMUNE				
	Subventions aux associations	Pour mémoire	Montant	Vote
		Montant		
		2018	2019	2019
Article 6574	Comité des fêtes	2 600,00 €	3 000,00 €	13
	Tennis	1 000,00 €	1 000,00 €	14
	Chasse	700,00 €	700,00 €	
	Mon école	300,00 €	800,00 €	13
	Matelles Pétanque	300,00 €	300,00 €	14
	Los Blanbecks	750,00 €	800,00 €	
	Jardins Matelles	250,00 €	300,00 €	
	Foyer Rural	2 900,00 €	3 000,00 €	
	Euromedia	250,00 €	250,00 €	
	Rugby	500,00 €	500,00 €	13
	Ecole de musique	1 300,00 €	1 500,00 €	14
	Commerçants	1 000,00 €	---	
	Club du Lirou	800,00 €	800,00 €	
	Batucapic	400,00 €	400,00 €	
	Anciens combattants	150,00 €	---	
	Gambettes Matelloises		100,00 €	
	TOTAL	13 200,00 €	13 450,00 €	

*Madame DULAC, n'a pas pris part au vote pour l'association du comité des fêtes.
Monsieur BONNARD n'a pas pris part au vote pour l'association de mon école et moi, ainsi que pour l'association de Rugby.*

Délibération N°2019- 04-10-6- Fixation des taux d'impôt direct 2019-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des impôts

Vu les lois de Finances annuelles

Vu l'Etat MI n°1259 portant notification des bases nettes d'impositions des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixées, les taux des trois taxes.

Considérant que l'équilibre du budget nécessite 929 144,00 € de recettes fiscales.

Il propose de maintenir les taux identiques à ceux de l'année précédente.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition direct pour 2019 comme suit :

Les taux étant identiques à ceux de l'année précédente.

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019	BASES NOTIFIEES	PRODUIT ATTENDU
HABITATION	14.58	14.58	3 480 000	507 384
FONCIER BATI	18,36	18,36	2 140 000	392 904
FONCIER NON-BATI	105 ,70	105 ,70	27 856	28 856
TOTAL				929 144

Résultat du vote : l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2019- 04-10-7-Création de poste de policier municipal

Dans le cadre de l'évolution de la Commune, de son développement et de l'analyse des besoins exprimés, il a été envisagé la création d'un service de police municipale.

Ceci se traduit dans un premier temps par la création d'un poste de policier municipal.

Il est ainsi proposé de créer un emploi permanent à temps plein, permettant de recruter un policier municipal.

-Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé, les charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget principal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

M Vincent CALMETTES vote contre la création du poste policier, préférant privilégier les sujets et les problématiques se rapportant à l'agenda 21.

Mme Dominique STEWART demande si la création d'un poste administratif n'aurait pas été plus adaptée à la situation que la création d'un poste du policier municipal.

A cela, M Pierre ADER répond que la surveillance du bon ordre, de la sureté et de la sécurité et de la salubrité publique sont des missions de la police municipale relevant des pouvoirs du maire.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

Délibération N°2019- 04-10-8-Vote du Budget Primitif 2019

Après présentation détaillée des différents comptes, le conseil municipal vote le budget primitif 2019 qui présente la section de fonctionnement et la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

1 847 048,61 €

RECETTES

1 847 048,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

688 339,61 €

RECETTES

688 339,61 €

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre ainsi :

En fonctionnement à :	1 847 048,61 €
En investissement à :	<u>688 339,61 €</u>
TOTAL DU BUDGET	2 535 388,22 €

Résultat du vote : l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération N°2019- 04-10-9- Mise à jour du tableau des effectifs

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les modifications apportées ce jour.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs compte tenu de la création de poste du policier municipal

L'assemblée délibérante adopte le tableau des effectifs actualisés.

Résultat du vote : l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H50, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Le Secrétaire de Séance
Véronique DULAC

Le Maire
Alain BARBE